



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 03/06/2026

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 9
- Pouvoirs : 2
- Suffrages : 11
- Convocation du : 26/05/2026

Délibération n°2026-06-78

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AVEC LE BRGM POUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE SUIVI DU BISEAU SALE AU SEIN DE L'AQUIFERE DE MARIE-GALANTE

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de juin à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	X			M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X		M. Jean-Claude MAES			X
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS			X
Mme Francette JACQUES	X			Mme Francelise SOUSSEING	X		
M. Francky RODOMOND	X			M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Liliane PASSE-COUTRIN		X	
M. Joël TOTO		X		Mme Marie-Ange ELIACIN		X	
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE		X	

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MALADIN

*_*_*_*_*_*_*_*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de Marie-Galante de poursuivre ses actions relatives à la préservation et la sécurisation de sa ressource en eau ;

Madame la Présidente expose :

La cartographie de l'intrusion saline à Marie-Galante élaborée par le BRGM a mis en exergue une salinisation croissante de la nappe de Marie-Galante. Or, les eaux souterraines de la nappe libre des calcaires constituent l'unique source d'approvisionnement en eau potable et celle destinée aux usages agricoles et industriels du territoire Marie-Galantais.

La CCMG a participé au financement de cette étude qui conclut qu'une surveillance de ce phénomène s'avère nécessaire pour gérer cette ressource et assurer sa pérennité, et définir des états quantitatif et qualitatif de la masse d'eau souterraine de Marie-Galante au sens de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE). Elle a signé en 2025 une première convention de recherche avec le BRGM afin de mener une évaluation des ressources en eau souterraine disponibles à Marie-Galante et de l'impact du changement climatique sur ces ressources à l'horizon 2030/2050.

Les acteurs de l'eau sont soucieux de mieux connaître l'évolution de l'intrusion saline afin de mieux la prévenir sur les îles calcaires. Une intrusion saline de manière naturelle conjuguée ou non à une influence anthropique menace la quantité d'eau douce disponible dans ces réservoirs souterrains. Pour l'heure, aucun outil n'est actuellement déployé pour suivre l'évolution du biseau salé au sein des formations aquifères calcaires de la Guadeloupe.

Aussi, il est proposé de réaliser un suivi en continu de la salinité avec comme objectifs :

- D'évaluer la densité des points de suivi et les équipements du réseau de piézomètres existants au sein des secteurs les plus vulnérables au phénomène d'intrusion saline ;
- De définir un réseau de piézomètres dédié à l'observation du biseau salé ;
- De proposer une méthode de réalisation des cartes évolutives de la position de l'interface salée (sous réserve de disposer d'un réseau piézométrique suffisamment dense pour construire une carte piézométrique) ;
- De coconstruire avec les partenaires une plateforme dédiée à l'observatoire du biseau salé des aquifères calcaires de Guadeloupe.

Ce nouveau réseau sera à dissocier du réseau de suivi quantitatif environnemental dans le cadre de la DCE mis en place et géré par le BRGM depuis 2002.

L'observatoire devra permettre sur le long terme l'acquisition de données de suivi fiables, ce qui permettra de consolider et d'enrichir les connaissances existantes, la facilitation de coordination entre les acteurs et l'alerte sur les risques éventuels de progression vers l'intérieur des terres du biseau salé.

Le projet permettra de :

- Définir une méthode de cartographie de l'évolution de l'intrusion saline à fréquence trimestrielle le temps du projet ;
- Réaliser une plateforme dédiée au réseau de suivi de l'intrusion saline à Marie-Galante ;
- Rédiger un rapport annuel comprenant les interprétations des résultats et les recommandations d'amélioration du réseau de suivi du biseau salé.

Le coût de ce projet s'élève à 280 000 € HT. Pour sa part, le BRGM apportera une contribution de 20% de ce montant, soit la somme de 56 000 € HT, à travers une convention de recherches et développement.

Par délibération séparée, la CCMG va solliciter la participation financière de l'OFB et la DEAL Guadeloupe pour sa réalisation.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention bipartite CCMG/BRGM pour la mise en place d'un réseau de suivi du biseau salé au sein de l'aquifère de Marie-Galante ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le 09 JUIN 2026
- L'affichage le :

09 JUIN 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr